

# **PUBLICATION DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017**

L'Assemblée primaire est convoquée le

**Le mercredi 13 décembre 2017 à 19h30  
En la Maison communale de Bourg-Saint-Pierre**

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Règlement sur la gestion des déchets
2. Règlement sur les eaux à évacuer
3. Règlement communal pour la construction, rénovation et acquisition de logements
4. Règlement communal pour la subvention aux personnes domiciliées et aux familles
5. Modification du taux d'indexation des revenus imposables
6. Budget 2018 de la Municipalité
  - Présentation
  - Décision

Sitôt après l'Assemblée primaire, se tiendra l'Assemblée bourgeoise avec l'ordre du jour suivant :

7. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée
8. Budget 2018 de la Bourgeoisie
  - Présentation
  - Décision

Tous les documents sont à disposition au bureau communal, durant les heures d'ouverture officielles.

L'Administration communale